

Il y avait 4 points à l'ordre du jour de ce CCE extraordinaire :

- 1) Information/Consultation sur le projet de sauvegarde de la compétitivité, justifiant le recours à un projet d'adaptation des effectifs de Thales SA.
- 2) Information en vue d'une consultation ultérieure sur le projet des mesures d'accompagnement du plan de sauvegarde de la compétitivité.
- 3) Information/consultation sur le projet de prise de participation par Thales dans la société BoostAeroSpace.
- 4) Information/consultation sur le projet de Rapport social 2010.



Sur les points 1 et 2, la direction a remis à plus tard la consultation et l'information. Elle a évoqué la nécessité pour elle d'attendre la réunion de la commission centrale d'anticipation où elle devrait proposer l'entrée dans la GAE de plusieurs sociétés dont TOSA.

Pourquoi ce report décidé par la direction alors qu'elle voulait aller vite ?

La CFDT se satisfait du retour de la direction à l'accord de gestion prévisionnelle, situation revendiquée depuis le début par notre organisation syndicale. Toutefois, sa volonté de maintenir un PDV sur uniquement la seule société Thales SA apparaît comme relever du dogme. Comme l'indique l'expert du CCE, la justification de ce plan de suppressions d'emplois paraît relever d'autres motifs que stratégiques et économiques et restent à clarifier. Pire, l'expert démontre que la performance de fonctions supports ne se dégrade pas. Notons que la direction tente, en reculant l'échéance, de brouiller les cartes et semer la confusion en rebaptisant le PDV en PAE (Plan Actif de l'Emploi). Mais les salariés ne sont pas dupes !

Nous sommes donc, comme le dit l'expert, placés dans une posture « d'exemplarité ».

Les élus CFDT estiment que le projet de sauvegarde de la compétitivité justifiant le recours à un projet d'adaptation des effectifs est sans fondement économique et de ce fait doit faire l'objet d'une contestation des membres du CCE. Les autres élus semblent d'ailleurs sur la même position estimant que ce « *PDV peut être facilement annulé par voie de justice* ». **On ne peut supprimer des emplois sans motif même avec un PDV ou un PAE !**

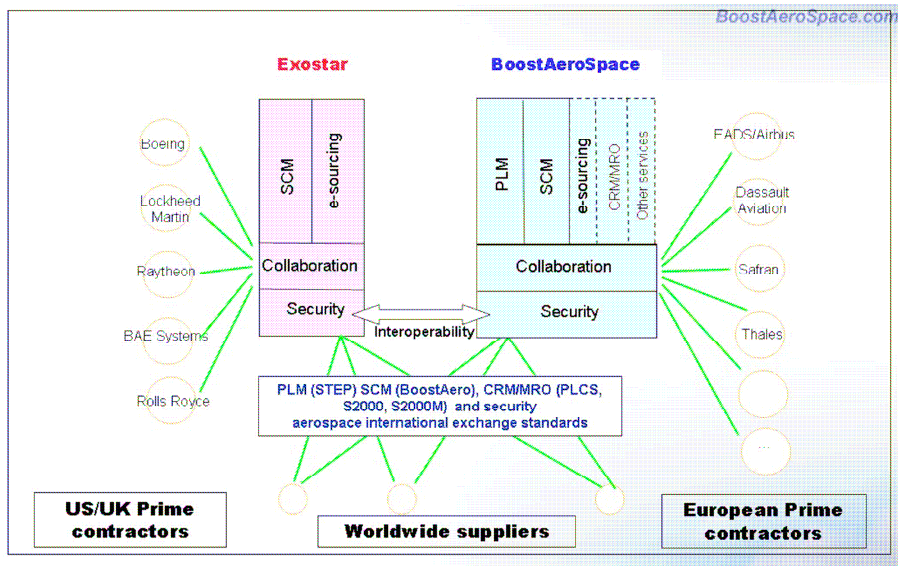
Les élus CFDT ne peuvent cautionner un plan qui aboutira inévitablement à engendrer des dégradations des conditions de travail des salariés qui resteront car dans les familles professionnelles visées, le taux de suppressions de postes monte à 18%.

Si la direction voulait améliorer les résultats immédiatement, elle devrait supprimer le versement de dividendes (98M€) et arrêter le plan d'actionnariat salarié.



Sur le point 3 (participation de Thales dans la société BoostAeroSpace), la direction a présenté un projet que l'on retrouve résumé sur une figure disponible sur le site Internet de la société, qui existe depuis 2008.

Cette société devrait être créée courant mai ou juin 2011 avec 5 actionnaires fondateurs : EADS, Airbus, Dassault Aviation, Safran et Thales (tous membres du GIFAS). Cette société va offrir des solutions PLM (gestion de cycle de vie), SCM (achats et logistique) et e-collaboration (sites web collaboratifs, réunions virtuelles, ...). Sa gouvernance sera assurée par un conseil de 5 hauts dirigeants des 5 fondateurs et un comité de surveillance avec 5 membres techniques.



Source : <http://www.boostaerospace.com/Pages/Press-Release-N°1--->

Malgré ces déclarations de bonnes intentions, les élus CFDT constatent que le document présenté par la direction est assez pauvre en informations sur les attendus économiques (pas d'informations sur le business model, les coûts pour Thales, les gains attendus et la répartition des pertes en cas de problème) et les conséquences sociales de cette nouvelle société notamment au regard de l'ensemble des sociétés Thales concernées. En effet, il ne faut pas oublier que Thales se trouve avec ses partenaires en concurrence sur certaines activités et/ou avec des relations

client/fournisseur (Thales Avionics et Thales Electron Devices – fournisseurs de systèmes et équipements - , Thales Services – SSI pour l'implémentation d'outils et Thales Alenia Space en tant que donneur d'ordre). Pour les élus CFDT, cette opération n'est pas aussi neutre que l'on veut bien nous le présenter. En effet, dans la figure présentée auparavant, on voit qu'une interopérabilité avec le système Exostar est envisagée. Pour l'instant, la direction nie ce lien. Par ailleurs, on voit que d'autres services sont déjà envisagés (CMR/MRO, e-sourcing, ..).

Pour toutes ces raisons, nous pensons que ce projet s'inscrit bien dans une évolution importante de nouvelles technologies pour les utilisateurs. Il impactera l'organisation du travail des salariés des sociétés de Thales concernées bien au delà du périmètre des personnes impliquées aujourd'hui directement dans ce projet. En outre, cette imbrication des principaux acteurs européens du marché de l'aéronautique est la marque d'un projet majeur fortement dimensionnant pour l'avenir de ces groupes et de leurs salariés.

Les élus CFDT, en accord avec les autres élus, ont voté une mission d'expertise sur le sujet afin de pouvoir appréhender dans leur intégralité les enjeux notamment économiques et les conséquences économiques et sociales de cette évolution technologique majeure au cœur d'activités stratégiques de Thales.

Sur le point 4 (Information/Consultation sur le projet de Rapport social 2010), la direction a fait la présentation de son rapport aux élus du CCE. Ce rapport qui n'est pas un rapport obligatoire au niveau du CCE doit être fourni à l'assemblée des actionnaires.

Les élus CFDT se sont abstenus estimant que ce document, que nous découvrons pour la première fois, n'engage que la direction car un certain nombre de données sont en dehors du champ d'actions du CCE et donc non vérifiables par lui.